

DISTRIBUCTIONS DES FNB POUR 2024

DISTRIBUCTIONS MENSUELLES

SITB FNB indiciel d'**obligations canadiennes** Scotia

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Date de déclaration	19 janv. 2024	16 févr. 2024	18 mars 2024	18 avril 2024	21 mai 2024	18 juin 2024
Date ex-dividende	25 janv. 2024	23 févr. 2024	22 mars 2024	24 avril 2024	28 mai 2024	25 juin 2024
Date de clôture des registres	26 janv. 2024	26 févr. 2024	25 mars 2024	25 avril 2024	28 mai 2024*	25 juin 2024*
Date de versement	2 févr. 2024	4 mars 2024	2 avril 2024	2 mai 2024	4 juin 2024	3 juill. 2024
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Date de déclaration	19 juill. 2024	20 août 2024	17 sept. 2024	21 oct. 2024	19 nov. 2024	19 déc. 2024
Date ex-dividende	26 juill. 2024	27 août 2024	24 sept. 2024	28 oct. 2024	26 nov. 2024	30 déc. 2024
Date de clôture des registres	26 juill. 2024*	27 août 2024*	24 sept. 2024*	28 oct. 2024*	26 nov. 2024*	30 déc. 2024*
Date de versement	2 août 2024	4 sept. 2024	2 oct. 2024	4 nov. 2024	3 déc. 2024	7 janv. 2025

DISTRIBUCTIONS TRIMESTRIELLES

SITC FNB indiciel d'actions canadiennes à **grande capitalisation** Scotia

SITI FNB indiciel d'**actions internationales** Scotia

SITU FNB indiciel d'**actions américaines** Scotia

SITE FNB indiciel d'actions des **marchés émergents** Scotia

	Mars	Juin	Septembre	Décembre
Date de déclaration	18 mars 2024	18 juin 2024	17 sept. 2024	19 déc. 2024
Date ex-dividende	22 mars 2024	25 juin 2024	24 sept. 2024	30 déc. 2024
Date de clôture des registres	25 mars 2024	25 juin 2024*	24 sept. 2024*	30 déc. 2024*
Date de versement	2 avril 2024	3 juill. 2024	2 oct. 2024	7 janv. 2025

Chaque FNB devrait verser une distribution mensuelle ou trimestrielle à taux variable. Par conséquent, un FNB pourrait ne verser aucune distribution un mois ou un trimestre donné.

Non garanties, les distributions peuvent être modifiées en tout temps à la discrétion du gestionnaire.

* À compter du 27 mai 2024, le cycle de règlement standard de la plupart des transactions de titres passera de deux jours ouvrables après la date de la transaction (T+2) à un jour ouvrable après la date de la transaction (T+1). Par conséquent, la date ex-dividende aura lieu le même jour ouvrable que la date de clôture des registres.

Les placements dans les fonds négociés en bourse (FNB) peuvent entraîner des commissions, des frais de gestion et des charges. Prenez connaissance du prospectus avant d'investir. Les titres détenus par les FNB peuvent changer en tout temps, sans préavis. Les parts de FNB ne sont pas garanties. Leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur est susceptible de ne pas se répéter.

Le calendrier des distributions des FNB Scotia peut changer sans préavis. Chaque FNB prévoit distribuer, relativement à chaque année d'imposition du FNB, tout revenu net de placement et/ou tous les gains en capital nets réalisés aux investisseurs, de façon à ce que le FNB n'ait pas à acquitter de l'impôt sur le revenu, aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Les distributions seront versées en espèces ou réinvesties dans le FNB, selon ce qui sera déterminé périodiquement par Gestion mondiale d'actifs Scotia et ces distributions sont imposables pour les investisseurs qui détiennent ce FNB dans un compte non enregistré. La catégorisation des distributions à des fins fiscales (telles que dividendes, autre revenu, gains en capital, rendement du capital, etc.) pour chaque période d'imposition sera disponible uniquement après la fin d'exercice du FNB. Par conséquent, les investisseurs recevront un relevé fiscal officiel de leurs courtiers, qui décrira les caractéristiques fiscales des distributions reçues pour l'année civile.

Gestion mondiale d'actifs Scotia est un nom commercial utilisé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par la Banque Scotia.

^{MD} Marques déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.

© La Banque de Nouvelle-Écosse, 2024. Tous droits réservés.